

NATO UNCLASSIFIED AND PUBLIC DISCLOSED

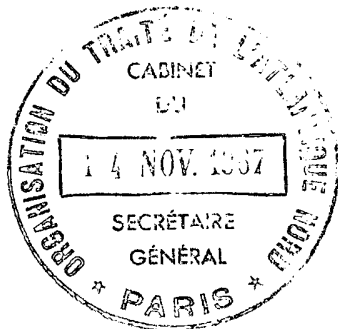
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DU
COMMERCE EXTÉRIEUR

Bruxelles, le 13 novembre 1967.



*Le Ministre des
Affaires Étrangères*

Personnelle et confidentielle.



Mon cher Président,

Comme vous nous y avez invités mercredi matin, je vous fais parvenir quelques réflexions et remarques qui pourraient peut-être vous être utiles dans l'exécution du mandat difficile que le Groupe spécial vous a donné.

Je voudrais d'abord faire trois remarques de caractère général.

- 1.- Pour la présentation du rapport, il me semble qu'il y aurait des avantages à ce que votre document se réfère le plus possible aux déclarations faites le 7 ^{novembre} de cette manière, c'est aux prises de position gouvernementales que référence est faite et non au contenu de rapports qui n'ont été ni discutés ni, a fortiori, approuvés. Toutes les délégations ayant insisté sur le devoir de cohésion et de solidarité, le rapport pourra également rencontrer, au moins formellement, l'appréhension française pour tout ce qui pourrait être interprété comme une mise en demeure qui serait adressée à la France par ses quatorze partenaires.

- 2.- Dans le même ordre d'idées, ne faut-il pas

./..

Reply PO/67/886

Monsieur Manlio BROSIO,
Secrétaire Général de l'Organisation du
Traité de l'Atlantique Nord,
à BRUXELLES.

très clairement indiquer que le but de notre exercice n'est pas de donner à notre Alliance, en tant que telle, la mission de contrôler préalablement la politique de nos gouvernements ou d'exécuter ce qu'ensemble nous aurions discuté ou même décidé ? En donnant à cette constatation évidente une formulation concise et nette, nous éliminerions peut-être certaines équivoques qui subsistent encore.

- 3.- Pour moi, le but fondamental de notre travail est de reconnaître, ce que les circonstances présentent commandent : la primauté de l'aspect politique de l'Alliance sur le caractère principalement militaire et stratégique de ses origines.

Cette reconnaissance justifie la continuation de notre Alliance qui subsiste non seulement en fonction de notre besoin de sécurité, mais aussi en vue de favoriser un règlement politique qui nous donnera la paix. La solution des problèmes qui nous préoccupent encore nous concerne tous. Il est logique dès lors que nous en parlions ensemble en vue de permettre en pleine souveraineté et en pleine connaissance de cause à nos gouvernements de fixer leur politique. En fait, il s'agit là de la continuation de ce qui se fait actuellement au Conseil ; nous demandons à ce que cela soit reconnu et à ce que nous nous fixions un programme de travail dans cette perspective.

Puis-je maintenant rappeler très brièvement les éléments que nous espérons trouver dans votre rapport.

1°/ Introduction historique.

Il nous paraît essentiel que dans des termes simples aussi différents que possible de ceux

que nous employions du temps de la guerre froide, un rappel soit fait de l'évolution survenue en Europe depuis 1949, tout en mettant en lumière que les problèmes spécifiques qui subsistent encore sont identiques à ceux de cette époque. Ce n'est pas le problème qui a changé, c'est la manière dont il se présente.

2°/ Sécurité.

Tant qu'un affrontement idéologique et politique subsiste et tant qu'au système de sécurité que nous connaissons ne se substitue pas un autre qui nous donnerait des garanties analogues, il est indispensable de garder notre Organisation. Il est cependant important que la stratégie de notre Alliance s'adapte constamment aux circonstances et que l'on puisse expliquer en termes politiques nos réalisations militaires. Cela implique que des directives politiques claires soient données à nos représentants militaires d'une part, et que d'autre part l'on étudie avec dynamisme et imagination les possibilités de progresser dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement. Ceci apportera la preuve de la volonté pacifique de notre Alliance et du désir toujours renouvelé de voir se concrétiser dans des actes la détente entre les Etats de l'Est et de l'Ouest.

3°/ Recherche de la paix.

Pour pouvoir en connaissance de cause mener une politique visant à instaurer la paix en Europe, plusieurs choses sont nécessaires :

- a) Une analyse constante des événements en vue de déterminer aussi précisément que possible les motifs des changements entre Etats de l'Est et de l'Ouest, en vue de pouvoir consolider et développer la coexistence d'abord, la coopération ensuite ;

b) Rechercher les modalités d'un accord sur la sécurité européenne qui tiendrait compte des modifications stratégiques et de la diminution des tensions. Cette discussion commune permettra simultanément de mener une politique dynamique et positive tout en maintenant entre les Membres la solidarité et la cohésion sans lesquelles aucun accord véritable ne pourrait être atteint.

4°/

La paix étant universelle, il est fatal que celle-ci peut être menacée par des éléments se situant dans une aire géographique qui n'impose pas des devoirs aux Membres de l'Alliance. Il s'agit là d'un problème délicat mais réel et qu'il convient de continuer à étudier pratiquement. Il est sans doute trop tôt d'arriver à des conclusions.

+

+

+

Avant de conclure, il me semble qu'il serait opportun de dire un mot des relations entre Membres de l'Alliance car tout en reconnaissant bien volontiers que pour le moment aucune conclusion ne peut être atteinte pour favoriser ce que l'on appelle le "partnership", il n'en demeure pas moins que la prise de responsabilité par les Etats européens sera fonction du rôle qu'ils pourront jouer. Il est sans doute trop tôt pour étudier cela tant que les Etats européens n'ont pas eux-mêmes décidé de leur avenir et de leur évolution. La question essentielle de

,/..

l'élargissement de la Communauté Economique Européenne est actuellement débattue. Une fois que la réponse sera donnée, il faudra revenir à la question que j'évoque. Mon souhait est donc que vous puissiez trouver une phrase qui, tout en ne suscitant pas de difficultés, n'écarte pas pour l'avenir la recherche d'un meilleur équilibre entre les Membres de notre Alliance.

+

+

+

Sur le plan de ce qui devrait être décidé en décembre, peut-être pourrions-nous penser dans la direction suivante. Dans une annexe du communiqué, nous inscririons quelques principes : continuation de l'Alliance, importance de la recherche politique de la paix, nécessité de poursuivre le dialogue constructif avec les pays de l'Est dans tous les domaines, etc. Ceci constituerait l'exécution de la résolution du mois de décembre dernier. Le programme précis de travail figurerait dans le communiqué lui-même où nous indiquerions certains termes précis qui devraient être préparés pour notre prochain Conseil. Ce programme de travail ne serait pas lié directement à la résolution de décembre dernier, mais chaque Ministre individuellement qui le souhaiterait, pourrait facilement faire le lien entre l'annexe du communiqué et les sujets dont nous avons décidé l'examen. Cette présentation serait peut-être de nature à favoriser une solution acceptable par tous. Ce serait d'ailleurs en exécution du programme que le Conseil se serait fixé que nous créerions certains groupes de travail ou que nous améliorerions l'efficacité de groupes existant déjà.

Mon cher Président, je crains de ne vous

./..

avoir pas beaucoup aidé en vous transmettant ces quelques remarques, car elles portent toutes sur des sujets difficiles et délicats. La confiance que nous vous faisons est complète et nous sommes certains qu'avec votre expérience et votre lucidité, vous nous fournirez un document qui nous permettra, le 22 novembre, de mener à une conclusion heureuse un exercice indispensable mais bien difficile.

Je vous prie de croire, mon cher Président, à mes sentiments amicaux et de haute considération.



Pierre HARMEL.